



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
19 mars 2024	
DATE D’AFFICHAGE	
29 MARS 2024	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 28 MARS 2024 et publication du 28 MARS 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-cinq mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE (arrivée à 21h00), Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH

Absents avec pouvoir :

André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE
Didier DUPIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Fabienne STALARS
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Jacky BRAT

Absent sans pouvoir :

Patrick PORNET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bernard PLACE

OBJET : 2024-012 : Subventions accordées pour 2024

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les subventions à verser pour l'exercice 2024.

De plus, Monsieur le Maire informe que la charte d'engagement républicain a été signée par tous les Présidents de chaque association.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'accorder** les subventions suivantes, dont les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 65748 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Publication : 28/03/2024

- A l'unanimité :
 - Comité intersociétés : 2 850 €
 - Les 3C : 150 €
 - Harmonie du Coteau : 300 €
 - Les ParrioKomics : 150 €
 - Animation de la maison de retraite : 800 €
 - Amicale des donneurs de sang : 450 €
 - Amicale des retraités : 150 €
 - FNACA : 150 €
 - Club culturel : 150 €
 - Sou de l'école publique / activités éducatives : 500 €
 - OGEC / cantine : 8 500 €
 - OGEC / fonctionnement : 36 500 €

- Par 16 voix pour et 2 abstentions (Didier DUPIN et Sylvain GIRARDIN) :
 - Football club de Perreux : 1 000 €

- Par 17 voix pour et 1 abstention (Sylvie RENARD) :
 - Les Aiglons de Perreux : 1 000 €

- Par 17 voix pour et 1 abstention (Lucie ROCH) :
 - La Soupe au Caillou / périscolaire : 75 000 €
 - La Soupe au Caillou / E.V.S. : 20 000 €

- Par 17 voix pour et 1 abstention (Christian LAREURE) :
 - Amis de Perreux - ASMV : 1 000 €

Ainsi fait et délibéré,
 Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
 Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 28 mars 2024



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Bernard PLACE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024
 Publication : 28/03/2024